



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	01/04/2025
Date d’Affichage	01/04/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUÇ.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ.

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET

N°051-2025

Vote du Compte Administratif 2024 – Assainissement

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2024 de l'Assainissement, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Recettes	76 249.13 €
Dépenses	48 630.45 €
Excédent exercice 2024	27 618.68 €
Part affecté à l'investissement	- 28 706.73 €
Report excédent exercice 2023	76 946.42 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement 75 858.37 €

Investissement

Recettes	49 839.19 €
Dépenses	41 455.12 €
Excédent exercice 2024	8 384.07 €
Report excédent exercice 2023	30 693.27 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement 39 077.34 €

Résultat net de clôture, excédentaire 114 935.71 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250417-D051_2025-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2024 de l'Assainissement arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

